



# DÉLIBÉRATIONS

Le 12 septembre 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 6 septembre 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

**Présents** : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, Mme Sylviane GANDREY, Mme AOUDIA Marie-Claude, M. Frédérick BAGNARD, Mme VALETTE Élisabeth, Mme ROSIER Émilie

**Excusés** : M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Daniel FAYARD  
Mme Karine AVERLY a donné pouvoir à M. Éric BROSSE

**Absente** : Mme DELAHAYE Nadine

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

## **Objet : Budget 2016 Assainissement - décision modificative n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le budget 2016 pour l'assainissement n'a pas prévu les écritures d'ordre pour mentionner la valeur des immobilisations au patrimoine de l'établissement ;

Dépense : Chapitre 041 / compte 2762 : + 6 537 €

Recettes : Chapitre 041 / compte 2031 : + 6 537 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal - à l'unanimité des suffrages exprimés -

VALIDE la décision modificative n°2 concernant le budget 2016 Assainissement.

## **Objet : Budget Assainissement - durée des amortissements (dépenses et recettes d'investissement)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les budgets Assainissement - sections d'investissement - obéissent à des règles d'amortissement (pour les biens acquis et les recettes perçues) dont la durée doit être fixée par délibération.

Réseaux de canalisations : 50 ans

Station d'épuration : 40 ans

Pompes : 10 ans

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal - à l'unanimité des suffrages exprimés -

VALIDE les 3 durées d'amortissement pour les dépenses et recette d'investissement d'Assainissement.

## **Objet : Construction d'une nouvelle cantine - honoraires du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de construction pour la future cantine vont être étudiés et suivis par M. Christophe MEGARD, architecte ; le montant des honoraires doit être déterminé afin de signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal - à l'unanimité des suffrages exprimés -

VALIDE la somme de 51 100 € HT pour le maître d'œuvre du chantier de construction de la cantine.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'engagement (avec en annexe le CCAP)

Cette somme a été inscrite au budget 2016, section d'investissement, chapitre 21.

## **Objet : Convention avec la SPA - année 2017**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SPA propose un service de fourrière pour les animaux en divagation qui doivent être capturés ;

Coût de la prestation : 0,30 € x 945 habitants = 283,50 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal - à l'unanimité des suffrages exprimés -

ACCEPTE le montant de la prestation proposée, soit 283,50 €

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la SPA du Rhône pour l'année 2017

DIT que la somme sera inscrite au budget primitif 2017 de la commune

## **Questions diverses**

- 1) Le rapport d'activité du SPANC (service public de l'assainissement non collectif) qui dépend de la Communauté de Communes a été présenté aux élus ; il est consultable en Mairie par les administrés.
- 2) Une réunion de la Commission Finances aura lieu en Mairie lundi 19 septembre à 20h ; pour la construction de la future cantine, le coût va dépendre du mode de chauffage qui sera choisi, ainsi que du résultat de l'étude du sol.
- 3) Problème de connexion Internet sur la commune : l'établissement public EPARI a concédé l'exploitation du réseau câblé jusqu'en 2025. L'implication d'autres opérateurs reste à espérer.
- 4) La marque « Très Beaujolais » propose l'achat d'un panneau d'entrée de village pour 160 € ; refus des élus municipaux.
- 5) La maison d'habitation située 13 Rue Notre-Dame des Champs est libre de tout locataire ; sa mise en vente nécessite de remesurer les surfaces pour déterminer un prix au plus juste.
- 6) L'école communale compte 124 élèves ; le Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre est programmé le 17 octobre à 18h30. L'installation d'un brise-vue est demandée pour le portail de l'école maternelle. L'achat d'un ordinateur sera décidé après avoir étudié de nouvelles offres.
- 7) L'employée municipale en apprentissage à l'école pendant 2 ans a obtenu son CAP Petite Enfance ; elle n'a pas été remplacée, faute de candidat retenu.
- 8) Les transports en car pour les élèves vers la piscine sont payés par la Mairie ; le cross des élèves se déroulera vendredi 14 octobre en fin d'après-midi vers le Poney-club du Bois Bettu.
- 9) L'entreprise Bobosse (en Amorges) rejette ses eaux usées de manière non conforme à la réglementation ; une solution provisoire a été trouvée en attendant une installation définitive.
- 10) Le Conseil Régional propose que des travaux structurants (rénovation de bâtiments, autres..) soient projetés ; ils pourront être financés en partie par un dispositif de subventions sur 3 ans.
- 11) L'hôtel des Sablons a présenté un projet de requalification des lieux (transformation et construction de quelques habitations) ; pour l'instant, le projet reste en cours d'étude.
- 12) Voirie : les travaux dans le virage de la Rue Paul-Melot avancent assez rapidement (Sté Eiffage).
- 13) Quartier de la Commanderie : prévoir une signalisation avec une priorité à définir.
- 14) Le portage des repas à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées ne sera plus assuré ; une solution est recherchée.
- 15) Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue lundi 10 octobre 2016 à 20h (à confirmer).

*Réunion achevée à 24h10*